

MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 28 mai 2020

Préavis no 3 /2020

**TRAVAUX
REPRISE DE L'EAU SUR CHEMIN DE BRAYE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de reprendre les eaux de pluies au chemin de Braye la municipalité va effectuer des travaux sur le dit chemin, pour éviter que celle-ci inonde la parcelle de M. Gill Fawer.

Le devis estimatif se monte à **Fr. 8'500,-**.

Vu ce qui précède, la municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis de la municipalité en entendu le rapport de la commission de gestion,

décide :

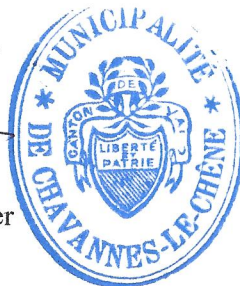
1. D'approuver le devis pour la réfection du chemin de Braye

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

F. Marmier



La Secrétaire

C. Badel